



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 55327

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la mise en place du volontariat civil. La loi du 14 mars 2000 a mis en place un nouveau dispositif de « volontariat civil » qui vient de compléter les diverses mesures de réforme du service national. Destiné aux hommes et femmes de dix-huit à vingt-huit ans, il s'adresse aux personnes dégagées des obligations militaires et leur permet de découvrir plusieurs missions au bénéfice de la France. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les objectifs du volontariat civil et les moyens d'information existant autour de ce nouveau dispositif.

Texte de la réponse

Le volontariat international est destiné à remplacer les formes civiles du service national obligatoire. Le législateur a souhaité créer un système qui prenne la suite de la coopération tout en l'élargissant et en l'assouplissant. Basé sur le volontariat, il doit, en effet, être encore plus attractif pour les jeunes comme pour les structures d'accueil, administrations, ONG et entreprises. Dans tous les cas, le volontariat international offre aux jeunes les mêmes opportunités : une première véritable expérience professionnelle à l'étranger, un accès privilégié à des métiers internationaux et la possibilité d'exercer tout de suite des responsabilités. Un complément de formation qui constitue un élément de cursus dans certaines écoles ainsi qu'une source de valorisation importante du curriculum vit est un tremplin pour trouver un emploi. Le volontariat apporte par ailleurs aux jeunes un enrichissement personnel avec la possibilité de découvrir d'autres pays et d'autres cultures, un engagement citoyen et enfin une expérience humaine souvent difficile à avoir une fois engagé dans la vie professionnelle, un vrai moyen donc de préparer son avenir. Le ministère des affaires étrangères, en liaison avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (direction des relations économiques extérieures), a mis en place un centre d'information sur le volontariat international (CIVI), chargé de la promotion et de la centralisation des candidatures pour un volontariat à l'étranger. Le CIVI, inauguré le 10 octobre 2000, est situé à Paris, au 30, rue La Pérouse, et dispose d'un numéro Azur (08-10-10-18-28) et d'un site Internet (www.civiweb.com) permettant de déposer sa candidature en ligne. Cette structure est le point d'entrée unique pour l'international. Le CIVI mène actuellement une campagne de sensibilisation auprès des jeunes dans les universités, les grandes écoles, les forums et les salons d'étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55327

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7063

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 565